

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Komsol®SEAL****SECTION 1: IDENTIFICATION OF THE SUBSTANCE/MIXTURE AND OF THE COMPANY/UNDERTAKING****1.1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE:**

Nom commercial: Komsol®SEAL N° de produit: 100

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:

Utilisation prévue : Imprégnation du béton, fixation des poussières, renforcement de surface des surfaces en béton.

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉEntreprise: Komsol AB
Sandbogengatan 27
SE-45631 KUNGSHAMN, SCHWEDEN
+46 10 3303010
www.komsol.comPersonne de contact: Niclas Schönfelder
niclas@komsol.se**1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE****Numéro d'urgence en Europe : 112****Centre antipoison ORFILA (INRS - France)****Tél. : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24)****Notification au Centre Antipoison via ECHA (PCN), si applicable. Voir section 4.****SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE**

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : Non classé

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P280 : Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 : Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

2.3 AUTRES DANGERS

Ce mélange ne répond pas aux critères PBT ou vPvB.

Aucun autre danger connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES

Non applicable. Ce produit est un mélange.

3.2 MÉLANGES

Composant / Substance	Identifiants N°	% en poids	Classification
Eau	CE : 231-791-2 CAS : 7732-18-5 REACH : N/D	50–75 %	Non classée
Solution de silicate de sodium, rapport molaire 3,3, solides < 40 %	CE : 215-687-4 CAS : 1344-09-8 REACH : 01-2119448725-31-xxxx	25–50 %	Non classée
Solution de silicate de potassium, rapport molaire 3,3, solides < 40 %	CE : 215-199-1 CAS : 1312-76-1 REACH : 01-2119456888-17-xxxx	15-25%	Non classée

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

En cas d'accident :

Contactez un médecin ou un service d'urgence – garder à disposition l'étiquette ou la fiche de données de sécurité. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consultez un médecin.

Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation :

Amener la personne à l'air frais. Mettre au repos. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la peau :

En cas d'irritation : laver la peau abondamment à l'eau. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à l'eau tiède (20–30 °C) pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer.

Ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Boire beaucoup d'eau. En cas de malaise persistant, consultez un médecin et présentez cette fiche de données de sécurité.

Brûlures :

Non applicable

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Aucune mesure de premiers secours particulière n'est requise selon les données disponibles.

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Traitement symptomatique.

Présenter cette fiche de données de sécurité au personnel médical si nécessaire.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Utiliser un agent d'extinction approprié au feu environnant (poudre, mousse, dioxyde de carbone, eau pulvérisée).

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Le produit n'est ni inflammable ni explosif. Il ne favorise pas la combustion des matériaux environnants.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Les intervenants exposés aux fumées ou aux produits de décomposition doivent porter un appareil respiratoire autonome (EN 137) et un équipement de protection complet.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une ventilation suffisante dans la zone contaminée.

Porter un équipement de protection individuelle approprié – voir Section 8.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux de surface ou les sols.

Éviter toute contamination de l'environnement par le produit pur.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Contenir le déversement.

Absorber avec un matériau inerte non combustible (par exemple : sable, terre, vermiculite, kieselguhr).

Ramasser dans des récipients appropriés pour l'élimination conformément aux réglementations locales.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Voir la Section 8 pour les équipements de protection individuelle.

Voir la Section 13 pour les informations sur l'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains avant les pauses et après toute manipulation.

Prévoir une ventilation adéquate.

Voir la Section 8 pour les équipements de protection individuelle.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Emballage recommandé : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : Température ambiante, entre 15 et 25 °C.

Matériaux incompatibles : Verre, aluminium, plomb, zinc, étain ou alliages contenant ces métaux.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Ce produit doit être utilisé uniquement pour les usages identifiés à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) spécifique n'est établie pour les composants de ce mélange selon les listes françaises en vigueur (INRS, arrêté du 30 juin 2004 modifié).

DNEL et PNEC : Données non disponibles.

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Mesures techniques générales : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir une station de rinçage oculaire à proximité. Éviter l'inhalation d'aérosols.

Mesures d'hygiène : Se laver soigneusement les mains après manipulation. Retirer les vêtements contaminés. Utiliser une crème protectrice adaptée.

Exposure limits Personal protective equipment should be chosen according to the CEN standards and in discussion with the supplier of the personal protective equipment.

Protection individuelle :

Protection cutanée : Porter des vêtements de travail adaptés.

Protection respiratoire : Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si aérosols ou vapeurs, utiliser un masque filtrant conforme à EN 149 (FFP2 ou équivalent).

Protection des mains:

Material	Épaisseur	Temps de percée (min.)	Standard
Nitrile	0,3	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388



Protection des yeux:

Type	Standard
Lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166



Contrôles de l'exposition environnementale : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES**

Propriété	Valeur
État physique	Liquide
Couleur	Transparent à légèrement trouble
Odeur	Inodore
pH	11–12
Densité (à 20 °C)	Environ 1,14 g/cm ³
Solubilité	Complètement miscible dans l'eau
Température de fusion	Non déterminée
Température d'ébullition	Environ 100 °C
Point d'éclair	Non applicable
Inflammabilité	Non inflammable
Pression de vapeur	Non déterminée
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Propriétés explosives	Aucun risque d'explosion
Propriétés comburantes	Non comburant

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 RÉACTIVITÉ**

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Éviter les températures extrêmes (gel ou chaleur excessive).

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES

Éviter le contact avec des acides forts, le verre, les métaux réactifs (aluminium, zinc, plomb, étain).

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucun produit dangereux de décomposition connu si le produit est utilisé conformément aux instructions.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë :	DL50 orale (rat) : ~2000 mg/kg
Irritation cutanée :	Peut provoquer une légère irritation
Lésions oculaires :	Peut provoquer une irritation passagère
Sensibilisation :	Aucune sensibilisation cutanée ou respiratoire attendue
Mutagénicité :	Pas de preuve d'effets mutagènes
Cancérogénicité :	Non classé comme cancérigène
Toxicité pour la reproduction :	Aucun effet connu sur la fertilité ou le développement
STOT – exposition unique :	Non classé
STOT – exposition répétée :	Non classé
Danger en cas d'aspiration :	Non concerné
Composant :	Solution de silicate de sodium (rapport molaire 3,3, solides < 40%)
DL50 orale (rat) :	1960 mg/kg
DL50 cutanée (lapin) :	>4640 mg/kg

11.2 INFORMATIONS SUR D'AUTRES DANGERS

Pas d'effets chroniques connus

Pas d'effets perturbateurs endocriniens identifiés selon les critères de l'UE

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 TOXICITÉ**

Pas de données spécifiques disponibles pour le mélange.

Aucun effet nocif sur l'environnement n'est connu selon les données disponibles.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Le produit est partiellement biodégradable.

Les silicates sont transformés en minéraux naturellement présents.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Aucune bioaccumulation significative attendue (produit inorganique).

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Soluble dans l'eau, peut se propager dans les systèmes aquatiques.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

Ce produit ne contient pas de substances identifiées comme PBT (persistantes, bioaccumulables et toxiques) ou vPvB (très persistantes et très bioaccumulables).

12.6 PROPRIÉTÉS DE PERTURBATION ENDOCRINIENNE

Aucune des substances présentes ne répond aux critères de perturbateur endocrinien pour l'environnement.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucun connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Produit : Éliminer conformément à la réglementation locale, nationale ou européenne en vigueur.
Ne pas rejeter le produit dans les égouts ou dans l'environnement.

Codes CED (Catalogue Européen des Déchets) suggérés :

06 02 99 – Déchets de produits chimiques inorganiques, non spécifiés ailleurs

15 01 02 – Emballages en plastique

17 01 07 – Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à 17 01 06

17 09 04 – Autres déchets de construction et de démolition mélangés

Emballages contaminés : Vider complètement l'emballage. Éliminer comme le produit.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

General: Not classified as dangerous goods according to ADR/RID/IMDG/IATA.

	14.1 NUMÉRO ONU	14.2 NOM D'EXPÉDITION ONU	14.3 CLASSE(S) DE DANGER	14.4 GROUPE D'EMBALLAGE	14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION:
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Packing group, ** Environmental hazards

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES

Aucune

14. TRANSPORT EN VRAC SELON L'ANNEXE II DE MARPOL 73/78 ET LE CODE IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION SPÉCIFIQUES À LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Restrictions d'utilisation : réservé à un usage professionnel uniquement.

Exigences spécifiques en matière de formation : aucune exigence particulière.

Le produit est conforme aux règlements suivants :

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (UE) n° 2020/878 (mise à jour de l'Annexe II)

Législation nationale applicable (France) :

Code du travail – articles R4411-1 à R4412-152 relatifs aux agents chimiques dangereux

Décret n° 2014-128 relatif aux FDS

INRS – Fiches de données toxicologiques

Arrêté du 5 janvier 1993 relatif à l'étiquetage des produits chimiques

Autres réglementations nationales pertinentes :

Respect des arrêtés relatifs à l'environnement et à la gestion des déchets

Déclaration possible auprès de l'INRS et/ou de l'ORFILA si mise sur le marché français

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes utilisés :

ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ATE – Estimation de la toxicité aiguë

BCF – Facteur de bioconcentration

CAS – Numéro du Chemical Abstracts Service

CLP – Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges

CSA – Évaluation de la sécurité chimique

CSR – Rapport sur la sécurité chimique

DNEL – Niveau sans effet dérivé

ECHA – Agence européenne des produits chimiques

EINECS – Inventaire européen des substances chimiques existantes

ES – Scénario d'exposition

EUH – Mention de danger spécifique à l'UE

CEC – Catalogue européen des déchets (ex-LER)

GHS – Système général harmonisé

IATA – Association internationale du transport aérien

IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses

LogPow – Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL – Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

NGV – Valeur limite d'exposition (Suède)

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques

PBT – Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC – Concentration prédite sans effet

REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RRN – Numéro d'enregistrement REACH

SCL – Limite de concentration spécifique

STOT – Toxicité pour un organe cible spécifique

SVHC – Substance extrêmement préoccupante

UFI – Identifiant unique de formulation

UN – Nations Unies

VOC – Composés organiques volatils

vPvB – Très persistant et très bioaccumulable

Autres informations :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et s'appliquent au produit tel qu'il est fourni. Elles ne garantissent pas les propriétés spécifiques du produit.

Cette fiche est destinée uniquement aux utilisateurs professionnels.

Valdateur de la FDS : NS

Autres informations :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles. Les informations figurant dans les fiches de données de sécurité s'appuient sur les meilleures données disponibles et s'appliquent à l'utilisation prévue du produit. Cette fiche de données de sécurité concerne uniquement ce produit et peut ne pas être applicable si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit. Si le produit est utilisé d'une manière ou pour une application autre que celle pour laquelle il a été initialement développé ou recommandé, cela relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Cette fiche de données de sécurité a pour but de décrire les exigences de sécurité du produit. Elle ne doit pas être interprétée comme une garantie des propriétés du produit et ne peut pas remplacer une fiche technique. Il est recommandé de remettre cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur final du produit.